

AVIS D'ATTRIBUTION

OBJET DU MARCHÉ : Accord-cadre relatif à la surveillance et au gardiennage de sites communaux pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Ville du Touquet-Paris-Plage et Le Touquet-Paris-Plage Tourisme (lot n° 1 : Enduropale et manifestations et surveillance diverses nécessitant au moins 10 agents lot n° 2 : Surveillance de la plage et des cabines et surveillance du wake-park et lot n° 3 : surveillance des manifestations nécessitant moins de 10 agents). Affaire 17S0018.

PROCÉDURE DE PASSATION : Appel d'offres

SOCIÉTÉS ATTRIBUTAIRES :

- la SAS Agora Protection & Sécurité (Espace Neptune - 86 rue de la Calypso - BP 80134 62253 HÉNIN- BEAUMONT) attributaire du lot n° 1 : Enduropale, manifestations et surveillances diverses nécessitant au moins 10 agents, sur les bases suivantes :
 - 66 740 € HT concernant l'Enduropale,
 - s'agissant des manifestations et surveillances diverses nécessitant au moins 10 agents dont le nombre d'heures donné à titre indicatif et ne constituant ni un minimum ni un maximum, est de 1 000 heures, le tarif horaire s'élève :
 - pour un agent de sécurité ou pour un conducteur de chien :
 - . en semaine : à 23,50 € HT (jour) et à 23,50 € HT (nuit),
 - . le dimanche : à 23,50 € HT (jour) et à 23,50 € HT (nuit),
 - . les jours fériés semaine : à 47 € HT (jour) et à 47 € HT (nuit),
 - . les jours fériés dimanche : à 47 € HT (jour) et à 47 € HT (nuit),
- la SARL Europe Sécurité Services (12A route de Doullens - 62000 DAINVILLE) attributaire :
 - du lot n° 2 : surveillance de la plage et des cabines et surveillance du wake-park, pour un montant total de 106 224,71 € HT décomposé comme suit :
 - 53 483,06 € HT pour la surveillance de la plage et des cabines,
 - 52 741,65 € HT pour la surveillance du wake-park.
 - du lot n° 3 : surveillances des manifestations nécessitant moins de 10 agents, dont le nombre d'heures donné à titre indicatif et ne constituant ni un minimum ni un maximum, est de 1 500 heures, le tarif horaire s'élève :
 - pour un agent de sécurité :
 - . en semaine : à 17 € HT (jour) et à 18,70 € HT (nuit),
 - . le dimanche : à 18,70 € HT (jour) et à 20,57 € HT (nuit),
 - . les jours fériés semaine : à 34 € HT (jour) et à 37,40 € HT (nuit),
 - . les jours fériés dimanche : à 37,40 € HT (jour) et à 41,14 € HT (nuit),
 - pour un agent conducteur de chien :
 - . en semaine : à 18,90 € HT (jour) et à 20,79 € HT (nuit),
 - . le dimanche : à 20,79 € HT (jour) et à 22,87 € HT (nuit),
 - . les jours fériés semaine : à 37,80 € HT (jour) et à 41,58 € HT (nuit),
 - . les jours fériés dimanche : à 41,58 € HT (jour) et à 45,74 € HT (nuit).

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION DU JOUE/BOAMP : 16 janvier 2018